****

|  |
| --- |
| **Manifeste GNIAC****(Février 2017)****Territoires et mobilisation citoyenne :** **Construire autrement les politiques publiques** |

*Fondé en 2014, GNIAC est un réseau de personnes d’origines diversifiées (entrepreneurs, associatifs, fonctionnaires, journalistes...) engagés à titre personnel pour promouvoir les initiatives qui favorisent le développement des territoires et les projets solidaires. Tour à  tour tête chercheuse, impulseur, facilitateur et poil à gratter pour surmonter les cloisonnements et blocages en tout genre, GNIAC compte aujourd’hui près de 500 membres répartis dans 53 départements.*

*Dans le cadre du débat électoral actuel, GNIAC formule des propositions sur deux thèmes complémentaires : le mode de construction des politiques publiques et le soutien aux initiatives et innovations sociales/sociétales (*[*www.gniac.fr*](http://www.gniac.fr)*).*

**Nos constats**

D’un côté, on observe une perte de confiance généralisée dans la parole publique, les engagements politiques, les partis…de l’autre, la richesse créative de la société civile et des fonctionnaires n’est pas suffisamment exploitée, soutenue, accompagnée*.*

1. Perte de confiance généralisée dans la parole publique, les engagements politiques, les partis…
2. Coupure initiatives/technostructure
3. Hypertrophie des services administratifs centraux
4. Méthodes de construction des politiques publiques inadaptées, déconnectées du terrain
5. Tout existe ou presque mais mal utilisé, gaspillage de ressources humaines et financières
6. La richesse créative de la société civile et des fonctionnaires n’est pas suffisamment exploitée, soutenue, accompagnée

***Nos valeurs***

**Quatre principes de base dans lesquelles s’inscrivent notre démarche et nos propositions**

* ***Citoyenneté***: reconnaissance de la capacité d’initiatives et de contribution de la société civile (habitants, associations, entreprises) à l’élaboration et à la mise en œuvre des politiques publiques
* ***Solidarité active***
* ***Développement durable***
* ***Coopération*** *(territoriale, public/privé, ESS/non ESS…)*

**Notre conviction : Il faut changer de méthode en construisant les politiques publiques en partant d’abord des territoires et des initiatives de terrain**

 **Le préalable***:* faire une **pause normative** pendant au moins un an, période pendant laquelle :

* on ne légifère que pour simplifier
* on optimise et on innove en s’appuyant sur les ressources existantes (humaines, financières, dispositifs, structures…). De nombreux dispositifs ou éléments de souplesse et de financement sont sous-utilisés, tout comme le potentiel de compétences et de créativité des acteurs économiques, sociaux et administratifs. Utilisons pleinement et évaluons ce qui existe, plutôt que de s’essouffler à faire passer de nouveaux textes ou à inventer la nième réforme, le nième « plan pour l’emploi »  ou autre.

**Trois principes d’action** **pour construire autrement les politiques publiques**

1. **Redéfinir les politiques publiques en associant à leur définition et mise en œuvre les élus, les agents publics et les utilisateurs**, dans une logique de co-construction. Reconnecter démocratie représentative et démocratie citoyenne, politiques publiques et initiatives locales…

En s’appuyant sur les nombreuses initiatives qui réinventent la démocratie.

* *Ils le font déjà : design de services, 27° région, concours de créativité/innovation, appels à manifestation d’intérêt sur simplification et appui aux innovations, plateformes web citoyennes, conférences de consensus, Démocratie ouverte, Zyva, Civic Tech…*
1. **Favoriser les alliances, coopération et dynamiques territoriales associant le monde économique, le monde associatif et la sphère publique**

La puissance publique (Etat, collectivités territoriales…) ET la société civile (habitants, associations, entreprises, partenaires sociaux…) doivent coopérer. Ce n’est pas l’un ou l’autre mais l’un ET l’autre.

Le rôle de l’Etat et de la puissance publique en général doit être de:

* catalyser les initiatives de la société,
* occuper une place d’investisseur social,
* réduire les inégalités territoriales,
* demeurer le garant ultime de l’intérêt général.
* L’innovation sociale quant à elle devrait concourir à la création de nouveaux pôles de coopération entre puissance publique, société civile et monde entrepreneurial, créateurs de valeurs socio-économiques nouvelles.

(*D’après Hugues Sibille, La grande promesse, ed. Rue de l’Echiquier, nov. 2017*)

* ***Ils le font déjà****: Marseille Solutions, Pôle citoyen pour l’emploi, Start up de territoires, Pôles territoriaux de coopération économique (PTCE), Catalyseurs d’innovation territoriale, Le Rameau, laboratoire des partenariats en Alsace, RSE, implication territoriale des entreprises, charte entreprises et quartiers…*
1. **Soutenir la construction de synergies et/ou de bouquets de solutions issues d’initiatives de la société civile : faire ensemble pour faire masse**

Il s’agit de passer du côte à côte (chaque initiative/structure agit selon sa méthodologie propre) au faire ensemble (mise en synergie engendrant de nouveau modes de faire communs), pour faire masse et permettre sur un territoire d’avoir un impact visible.

* *Exemples inspirants sur la chaine Education/orientation/emploi: Energie Jeunes + l’Alliance + le Réseau + Télémaque + Zup de co + Fratelli + NQT +Proxité + JobIrl + SNC + Mozaik RH + Cafés contact emploi + passerelles entreprises…*

**Huit mesures opérationnelles pour soutenir les initiatives**

1. **Organiser un véritable droit à l’expérimentation** permettant de simplifier les procédures ou d’y déroger, sous réserve de capitalisation, d’évaluation et de diffusion des expériences
2. **Créer un « fond citoyen » doté d’un milliard d’euros** sur 5 ans

Alimenté par des fonds publics et privés, par exemple sous la forme d’une fondationgéréeconjointement par l’Etat et la société civile, ce fonds serait chargé :

 -du repérage, de l’analyse et du déploiement des meilleures solutions déjà expérimentées. Il financerait le développement et l’ingénierie d’accompagnement, permettant enfin le « passage à l’échelle » d’une centaine d’initiatives qui ont fait leur preuve

 - de soutenir l’expérimentation d’initiatives nouvelles répondant à des besoins sociaux prioritaires (emploi, logement, éducation, santé…) et le regroupement d’initiatives par thèmes et/ou territoires (« bouquets de solutions)

Le fonds se déclinerait sous forme de fonds territoriaux (niveau département ou métropole) pour être au plus près des utilisateurs, lesquels seraient associés à leur gouvernance.

1. **Impliquer les entreprises, notamment les grands groupes, aux côtés des pouvoirs publics pour contribuer à la cohésion et l’innovation sociales** (cf. mesures 2 et 5)

Signer un engagement national monde économique/pouvoirs publics se déclinant sur les territoires et par entreprise, sur le modèle charte entreprises et quartiers actant la contribution du monde économique aux politiques publiques

1. **Créer des enveloppes globales de crédits d’Etat au niveau départemental ou métropolitain,** sur le modèle de la politique de la ville, mais élargies à d’autres thématiques (emploi, social, environnement, lien social…) et gérées dans la transparence, pour faciliter et accélérer l’accès aux soutiens publics. Passer de 500 millions/an aujourd’hui à 2 milliards en cinq ans.
2. **Instituer dans chaque département des conférences de financeurs** (Etat, régions, départements, intercommunalités, financeurs privés- banques, fondations, entreprises…)pour coordonner et accélérer le financement des projets.
3. **Privilégier les appels à manifestation d’intérêt et le travail collaboratif** pouvoirs publics/porteurs de projets plutôt que les appels à projet (exemple *French tech)*
4. **Simplifier drastiquement la gestion des fonds européens, notamment du FSE** (Fonds social européen), en évitant de surajouter des règles françaises aux règles bruxelloises et **créer un fonds d’avance de trésorerie** pour permettre aux petites associations de bénéficier des fonds européens.
5. **Revoir l’affectation et la formation des agents publics** :

- Affecter dans les territoires au moins 30 % des fonctionnaires d’administration centrale (soit environ 50 000 agents)

 - Organiser un  mécénat de compétences fonction publique d’Etat et territoriale pour mettre à disposition des projets locaux d’intérêt général des fonctionnaires volontaires. Seraient prioritairement ciblés les cadres temporairement sans affectation ou sous-utilisés pour diverses raisons (restructuration, changements politiques, en attente d’affectation, pré retraités…)

- Diminuer les niveaux hiérarchiques dans l’administration centrale de l’Etat (chef de bureau, sous-directeurs, chefs de service, directeurs) : supprimer au moins un niveau pour fluidifier et accélérer les prises de décision

-Organiser des mobilités systématiques dans les associations, les entreprises et les territoires pour tout fonctionnaire occupant des fonctions de responsables de bureau, sous-direction, service ou direction d’administration centrale de l’Etat

 - Intégrer la dimension citoyenne/innovation sociale dans la **formation** initiale et continue des agents publics et des élus locaux :

***.*** *stages obligatoires dans des associations et entreprises solidaires  pour les élèves des écoles de cadres de fonctionnaires -ENA, INET, Polytechnique, IRA…,*

 ***.*** *organisation de formations-actions communes agents publics, élus, entreprises, associations…*